



FICHE D'INFORMATION

Réunions de comité virtuelles

Le 24 mars 2020, la Chambre des communes a adopté une motion autorisant, pendant la période où la Chambre est ajournée, le président du Comité permanent de la santé (HESA) et le président du Comité permanent des finances (FINA) à convoquer des réunions par vidéoconférence ou téléconférence dans le seul but d'entendre des témoignages concernant des enjeux liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19, à condition que, pour plus de certitude, chaque comité puisse entendre des témoignages qui pourraient autrement excéder le mandat du comité en vertu de l'article 108(2) du *Règlement*. De plus, à la partie i), la motion autorise aussi le Comité des finances à adopter une motion visant à informer la Chambre d'une situation particulière. On peut consulter le texte intégral de la motion [ici](#).

Bien que les comités de la Chambre des communes aient auparavant fait comparaître des témoins à distance, ce sera la première fois que les députés participent également à distance afin d'entendre les témoignages.

Comment les médias et le public seront-ils informés des détails des réunions?

Les comités continueront à publier les avis de convocation dans noscommunes.ca et à transmettre des renseignements par l'entremise du compte Twitter [@CdcComites](https://twitter.com/CdcComites). Les délibérations seront diffusées dans noscommunes.ca, à l'aide du système [ParlVU](#). Les bleus des réunions seront publiés de la façon habituelle et, lorsqu'ils seront disponibles, les témoignages recueillis lors de réunions publiques seront encore publiés dans le site Web des comités concernés.

Comment les réunions seront-elles tenues?

Aux termes de la motion adoptée par la Chambre des communes, les membres des comités peuvent assister aux réunions et les témoins, y participer, par vidéoconférence ou téléconférence. Les réunions qui ont eu lieu les 31 mars et 2, 3, 7 et 8 avril ont été tenues par audiotéléconférence (audio seulement dans noscommunes.ca). La première réunion de comité par vidéoconférence aura lieu le 9 avril. La vidéo de ces réunions sera disponible dans noscommunes.ca.

D'autres parlements et assemblées législatives se servent déjà de la vidéoconférence pour leurs travaux.

La Chambre des communes a des conditions supplémentaires à respecter. Les moyens employés doivent notamment permettre d'avoir pleinement recours à l'interprétation simultanée afin que les députés et l'ensemble des Canadiens puissent suivre les délibérations dans la langue officielle de leur choix. Les comités entendent souvent des témoignages faits par vidéoconférence, mais c'est la première fois que la Chambre permet aux députés de prendre part aux travaux des comités de cette façon.

Quelle technologie la Chambre des communes utilisera-t-elle pour les réunions de comité par vidéoconférence?

La Chambre des communes consulte beaucoup les autres assemblées législatives, en plus de communiquer avec ses partenaires de sécurité nationaux et internationaux et de poursuivre la collaboration avec ses alliés de l'industrie des technologies et les chefs de file dans le domaine de la collaboration virtuelle. Plusieurs solutions technologiques permettant la tenue de réunions virtuelles ont été évaluées en fonction des besoins de la Chambre, qui est à la recherche d'une solution sûre et viable. Pour l'heure, la Chambre des communes a retenu la solution Zoom pour la tenue des réunions de comité où tous participent à distance. L'Administration de la Chambre travaille à mettre en place les éléments nécessaires afin d'intégrer à la solution pour les réunions de comité virtuelles les fonctions essentielles comme l'interprétation et la diffusion des délibérations.

Les journalistes et le public peuvent-ils assister aux réunions en personne?

Non. Les réunions se font virtuellement. La seule façon d'y assister est donc de les suivre sur le site noscommunes.ca. La Chambre des communes respecte ainsi les recommandations des autorités en matière de santé publique en ce qui concerne l'éloignement physique. Il n'y aura qu'un petit nombre d'employés sur place pour organiser les réunions virtuelles.

Comment les journalistes et le public peuvent-ils avoir accès à une réunion?

Les réunions seront toujours diffusées en direct sur noscommunes.ca. Seule la bande audio sera disponible pour les téléconférences, tandis que les vidéoconférences seront diffusées sur le Web. Après les réunions, les enregistrements pourront être consultés sur noscommunes.ca.

D'autres comités pourront-ils aussi se réunir par téléconférence ou vidéoconférence?

Aux termes de la motion adoptée à la Chambre, seuls deux comités, à savoir HESA et FINA, peuvent se réunir par téléconférence ou vidéoconférence. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un comité de la Chambre constitué en vertu du *Règlement*, le Bureau de régie interne se réunit aussi virtuellement.

Rapport fait aux deux semaines au Comité des finances.

La partie i) de la motion adoptée par la Chambre prévoit des dispositions supplémentaires concernant le FINA, notamment pour la production d'un compte rendu aux deux semaines et l'établissement d'un mécanisme permettant de faire rapport à la Chambre :

i) commençant la semaine du 30 mars 2020, le ministre des Finances ou son délégué fasse rapport au Comité permanent des finances aux deux semaines au sujet de toutes les actions entreprises conformément aux parties 3, 8 et 19 de la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19 et comparaisse devant le Comité pour discuter du rapport, pourvu que, jusqu'au 20 avril 2020 ou jusqu'à la date à laquelle la période d'ajournement se prolonge conformément au paragraphe f) de cet ordre, si le Comité n'est pas satisfait de la manière dont le gouvernement exerce ses pouvoirs en vertu de la Loi, le Comité puisse adopter une motion lors d'une réunion par vidéoconférence ou par téléconférence, en faire rapport à la Chambre en le déposant auprès du greffier de la Chambre et que le rapport soit réputé avoir été présenté à la Chambre à cette date;

Renseignements :

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau de la présidence de la Chambre des communes

613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca